



L'Echo de la Madeleine

ANNEE 2022, N°3

AUTOMNE

MAIRIE

mairie.madeleinesurloing@orange.fr

01.64.28.13.28

Horaires d'ouverture au public

Lundi: 17h00 à 19h00

Mardi: 8h00 à 12h00

Jeudi: 8h00 à 12h00

Vendredi: 17h00 à 19h00

Permanence de

M Jean-Jacques
HYEST

Lundi et Vendredi

de 17h00 à 19h00



**N'oubliez pas!
La Boîte à idées à
disposition à la
Mairie!!!**

**Gestion des espaces
verts de la com-
mune**

Rétrospective

Editorial

Sobriété

Depuis quelques temps, le gouvernement nous invite à faire preuve de sobriété en matière d'utilisation de l'énergie. C'est un objectif que l'on peut comprendre et soutenir mais les comportements individuels doivent être confortés par des efforts collectifs.

Notons que certaines villes se préoccupent de diminuer l'éclairage public de nuit, alors que notre commune, bien avant d'autres a pris cette décision il y a près de cinquante ans! Mais dans le souci d'économiser l'énergie, le Conseil Municipal a prévu de remplacer les ampoules sodium de l'éclairage public par des ampoules LED sur la période 2023-2024.

Nous nous sommes interrogés par ailleurs sur les illuminations de Noël, et le Conseil a décidé de les maintenir (elles sont peu coûteuses) en restreignant leur durée et leur volume. Un peu de douceur et de convivialité n'est pas superflu dans cette période difficile pour beaucoup de nos concitoyens.

Comme vous pourrez le constater, la période de fin d'année sera marquée par le Noël des enfants, un concert et le traditionnel vin chaud accompagné de marrons. Le Conseil Municipal et le Comité des fêtes vous attendent pour ce moment de rencontre de tous les habitants de notre village.

Le Maire, Jean-Jacques HYEST

Actualités

Le Conseil Municipal a choisi d'avoir recours, à compter de janvier 2023, à une entreprise pour l'entretien des espaces verts de la commune. Dans l'attente, les adjoints et des habitants bénévoles interviennent afin de maintenir l'entretien sur le territoire. Tous nos plus sincères remerciements leur sont adressés.



Le 14 juillet 2022

**La Brocante du Comité Municipal des
fêtes le 11 septembre 2022**

La Mobilité à La Madeleine



LE BUS est organisé:

Pour les élèves avec les lignes à destination des écoles du RPI (Bougligny, Aufferville), du collège PIERRE ROUX à Château-Landon et du lycée BEZOUT à Nemours.

Pour les habitants avec les lignes 11B et 12 à destination des communes proches dont Souppes sur loing, Bagneaux sur loing, ou Nemours, leur donnant ainsi accès à toutes les commodités.

LE TRANSPORT A LA DEMANDE (T.A.D.)

Vous ne le connaissez peut-être pas encore mais Le Transport à la demande ou T.A.D. vous propose :

du Lundi au Vendredi (9h00—12h00/ 13h30-16h30)

de vous déposer sur Nemours (vers l'hôpital, le centre ville et la gare) puis de vous ramener dans votre commune SUR RESERVATION.

Il suffit de réserver soit:

- Sur l'application TAD île-de-France Mobilités
- Sur tad.idfmobilites.fr
- Au **09.70.80.96.63.** de 9h à 18h

HORAIRES D'HIVER TRAVAUX BRICOLAGE, JARDINAGE...

(du 1^{er} octobre au 31 mai)

Jours ouvrables : 8h30 à 12h00 / 13h30 à 19h00

Samedis : 9h00 à 12h00 / 13h30 à 19h00

Dimanches et jours fériés : 10h00 à 12h00

A noter dans vos agendas!!!

11 Novembre 2022 à 11h00
Vous êtes conviés à la cérémonie
suivie d'un vin d'honneur

17 Décembre 2022
Noël de la commune avec:
*à 16h00 le goûter traditionnel en
attendant la venue du père Noël
*à 17h00 un concert proposé par la chorale
« CHANT'EN CHOEUR »
*Venez profiter d'un vin chaud, marrons
grillés et petites douceurs proposés
par le Comité des fêtes!!!

18 Décembre 2022 à partir de 10h30
Distribution des colis aux aînés

STOP AUX DÉPÔTS SAUVAGES!!!



Le dépôt sauvage de déchets est interdit depuis la loi du 15 juillet 1975.

L'article L. 541-3 du code de l'environnement **confère au maire et au préfet le pouvoir de police pour assurer l'élimination des déchets et lutter contre les dépôts sauvages.**

Différentes sanctions sont prévues selon le type de déchet et la manière dont on l'a sauvagement déposé. Un

dépôt sauvage réalisé à l'aide d'un véhicule entraîne une contravention de 5^{ème} classe, soit **jusqu'à 1 500 €** d'amende. Enfin, une entreprise qui pratique le dépôt sauvage risque 75 000 € d'amende. Rappelons que le territoire est équipé en déchèteries notamment

la **Déchèterie de Château-Landon**

Du lundi au samedi : de 9h à 12h (dernier accès à 11h50) et de 14h à 18h

Dimanche et jours fériés : 9h-13h

(Accès gratuit aux particuliers, sur présentation du **PASS déchets**)



Suivez l'actualité et les alertes de la Commune avec l'application Gratuite PanneauPocket

